

SAMEDI SOIR

15 DÉCEMBRE 1832.

Le Journal paraît les Mardis, Jeudis et Dimanches de chaque semaine. On s'abonne au Bureau du Journal, rue d'Amboise, Barrière de Fer; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BAREFF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue Saint-Dominique.



DEUXIÈME ANNÉE.

N° 122.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est; pour Lyon, de 7 francs pour trois mois, de 15 francs pour six mois, et de 25 francs pour l'année. On ajoutera deux francs par trimestre pour le dehors. Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau, francs de port.

LA GLANEUSE,



JOURNAL POPULAIRE.

La prison est le Séminaire des Patriotes.

AVIS

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 de ce mois, sont priés de le renouveler pour ne point éprouver de retard dans l'envoi de leur feuille.

TANT MIEUX.

La conduite de la chambre vous semble étrange, n'est-il pas vrai?... C'est lui faire beaucoup trop d'honneur que d'en être surpris.

Et pourtant moi aussi je vous l'avouerai tout bas à l'oreille : je ne croyais pas qu'on pût descendre à ce point de lâcheté, de servilisme et d'hypocrisie.

Mais il était nécessaire que la chambre en vînt jusque-là.

Il fallait qu'il fût bien prouvé, bien constaté qu'il n'y a rien de bon à attendre d'une chambre ainsi composée.

Il fallait cela peut-être pour dessiller les yeux aux plus incrédules, et pour dégoûter tout le monde des fictions constitutionnelles.

Et pour qu'il devint manifeste qu'une assemblée constituée au profit du monopole ne pouvait représenter la France.

C'est maintenant chose jugée.

Et à tout prendre, il faut s'applaudir de ce résultat, car il est décisif.

Et nous sommes bien près de la dernière épreuve.

Il ne faut pas que notre indignation nous entraîne au delà des bornes, et nous empêche de reconnaître tout ce que le servilisme de la chambre actuelle a gagné de partisans aux opinions démocratiques. — Nous avons fait un pas immense depuis le commencement de la session : — La fiction électorale qui place une petite fraction de la société à la place de la nation est maintenant usée jusqu'à la corde.

Et il demeure démontré non plus seulement aux yeux de la raison, mais à ceux de l'expérience, qu'il n'y aura de vraie représentation nationale que lorsque tous les intérêts, toutes les opinions, tous les droits seront représentés : lorsque tout citoyen exercera ses droits politiques.

Supposez le contraire de ce qui est arrivé.

Supposez que la chambre au lieu de se rendre complice de l'état de siège, ait flétri d'une énergique réprobation cette monstrueuse violation des lois.

Supposez enfin qu'elle ait fait ce qu'elle devait faire : que son premier acte ait été la mise en accusation des ministres.

Les partisans du régime des fictions ne manqueraient pas de nous dire : « Vous voyez, cette chambre représente réellement le pays : la charte nous suffit telle qu'elle est, puisque nous trouvons toute garantie dans l'indépendance des députés nommés par les électeurs privilégiés : quoique vous en puissiez dire, il n'est pas permis au pouvoir d'enfreindre impunément les droits du pays. »

Et beaucoup de bonne gens se seraient laissés prendre à ce langage.

Il était donc tout à fait dans l'intérêt de la vérité représentative, comme dans l'intérêt du pays, que la chambre actuelle vînt, oubliant toute pudeur personnelle, nous démontrer une bonne fois pour toutes, qu'elle ne représentait et ne pouvait représenter qu'une coterie privilégiée,

Elle s'acquitte de ce soin à merveille.

UN PROJET DE LOI.

M. Barthe et le pot au feu.

Bravo ! bravo ! mon ami Barthe, voilà de l'activité !

peine le chambre a-t-elle terminé cette fameuse adresse, dans laquelle elle approuve l'état de siège, et tu lui présentes déjà un projet de loi, véritable chef-d'œuvre que j'ai fait copier sur vélin, et encadrer, pour le transmettre à mes descendants.

Bravo! Barthe, bravo! après un tel projet de loi qui sera, sans doute, adopté par la chambre, car la chambre n'a rien à refuser à toi ni à ton gracieux maître; si les Français ne te coulent pas en bronze! il faut désespérer du salut la patrie.

Mais, allez-vous me dire, qu'y a-t-il de commun entre un *pot au feu* et le projet de loi de M. Barthe?

Vous allez le savoir :

J'ai toujours comparé le gouvernement à une immense *marmite* dans laquelle nos ministres font cuire un superbe *pot au feu*. Le *pot au feu*, c'est le budget; il est payé par le peuple et mangé par le roi, aidé de ses ministres et de ses courtisans. Notez bien qu'il s'agit ici d'un gouvernement constitutionnel, car dans une république ce n'est pas tout à fait ça. Le peuple paie bien toujours le *pot au feu*, mais il a l'avantage d'en manger sa part. Nos *sauveurs* ont décidé que le peuple devait s'estimer trop heureux qu'on voulût bien lui permettre de faire les frais du *pot au feu* auquel il ne lui serait pas permis de goûter, et voilà pourquoi on nous a fondu une marmite constitutionnelle.

Maintenant revenons à M. Barthe et à son projet de loi que nous ferons marcher de front avec le *pot au feu*.

M. Barthe est un gaillard qui a de l'idée. Il s'est aperçu que le peuple se lassait de payer le *pot au feu* auquel il lui est défendu de toucher. La marmite constitutionnelle pourrait bien être renversée, s'est-il dit à lui-même, veillons au salut de la bienheureuse marmite et conservons le *pot au feu*, dont je mange ma bonne part. Alors il s'est graté le front, et après y avoir réfléchi un instant, il a rédigé le fameux projet de loi dont je vous parlais tout-à-l'heure, et dont je vais continuer à vous entretenir, sans néanmoins perdre de vue la *marmite* et le *pot au feu*.

Si dans une ville il se trouve des anarchistes qui osent demander leur part du *pot au feu*, ou si des misérables provocateurs s'avisent de dire au peuple : *Tu payes, les autres mangent, ça ne peut pas durer*. Aussitôt la ville coupable sera mise en état de siège, c'est à dire, qu'on prouvera par des coups de fusils et au besoin par des coups de canon, que le peuple doit payer, se taire, et renoncer au *pot au feu* qui n'est pas fait pour lui.

Vous m'avouerez que les ministres de la restauration étaient bien stupides, puisqu'ils n'ont pas pu trouver ce moyen là, moyen commode, expéditif et économique. Il était réservé à M. Barthe de couper le nœud gordien.

Sous un gouvernement à bon marché, tout doit se faire le plus économiquement possible; Barthe a compris cette vérité, aussi, désormais, on n'aura plus besoin de conseillers à la cour royale, de juges d'instruction, de procureurs généraux, et procureurs royaux;

les gendarmes même deviendront inutiles, ce qui me cause le plus grand chagrin, car j'affectionne particulièrement le gendarme.

Désormais, grâce à ce délicieux Barthe, les baïonnettes remplaceront les procureurs du roi, les charges de cavalerie suppléeront aux juges d'instruction, et le canon jouera le rôle du jury. Quand aux fonctions de gendarmes, elles seront indistinctement remplies par l'infanterie ou par la cavalerie. Ce qui doit faire le plus grand honneur à notre armée.

Et maintenant le *pot au feu* est assuré pour long temps au roi, à son auguste famille et à ses aimables courtisans. Que le peuple s'avise d'en demander sa part!...

Barthe, mon ami, j'ai un conseil à te donner, écoute :

Puisque tu es chargé de surveiller la *marmite*, ne vas pas trop la chauffer, car elle éclaterait, et le peuple pourrait bien alors prendre le parti de faire lui-même son *pot au feu*.

Lyon.

Nous nous proposons de revenir sur la prétendue conspiration républicaine de Caluire, lorsqu'on nous a remis la lettre suivante, que nous insérons sans commentaires :

Lyon, le 14 décembre 1832.

A Monsieur le Rédacteur de la GLANEUSE.

Monsieur,

Nous étions au nombre des républicains conspirateurs dont parle le *Courrier de Lyon* dans son numéro de mercredi dernier. Notre intention était d'abord de demander, à l'auteur de cet article, raisons des infâmes calomnies qu'il renferme, mais nous avons réfléchi que les misérables stipendiés de cet organe du juste-milieu sont aussi lâches qu'ils sont insolens; nous avons dû renoncer à ce projet. Mais nous espérons que vous voudrez bien donner place à notre réponse dans les colonnes de votre journal.

L'article du *Courrier de Lyon*, renfermant autant de mensonges que de mots, nous devons d'abord raconter les circonstances qui ont amené la découverte de cette grande conspiration.

Nous étions réunis chez M. Buisson, traiteur à Caluire, au nombre de cent environ. Le *Courrier de Lyon* précise le nombre des conspirateurs. Ils étaient, dit-il, cent soixante-cinq. Nous adoptons ce chiffre parce que les relations que le *Courrier de Lyon* entretient avec la police lui ont permis de puiser ses renseignements à la source la plus pure. Voilà donc cent soixante-cinq individus réunis dans une salle ouverte au public, et dans laquelle il y avait peut-être soixante-cinq mouchards. Pour pénétrer dans cette salle, il ne fallait ni cartes, ni attouchemens, ni mot d'ordre, ni signe secret. Nous étions en un mot rassemblés dans un lieu public, ouvert à tout le monde vous m'avouerez que voilà une singulière manière de conspirer.

Quelques temps après notre arrivée dans la salle, survint M. Monnier, jeune homme plein de talent et de patriotisme, qui ne prononça pas un discours, mais qui entretenait avec nous une *causerie politique*, à laquelle prirent part plusieurs assistants.

A cette occasion, nous nous permettrons de demander à M. le *Courrier* quel est le mouchard qui a sténographié le discours de M. Monnier? Quel tissu d'absurdités et de platitudes! Et vous avez pu croire un instant que le public y ajouterait foi? Non, et cependant vous avez eu l'impudence d'attribuer à M. Monnier des paroles que

vous-même saviez n'avoir pas été prononcées par lui. Nous déclarons ici que ses paroles, inspirées par la conviction la plus profonde, ont toujours été calmes et modérées et ne ressemblent en rien à celles que lui prête votre insigne mauvaise foi.

Nous savions que vous ne reculiez pas devant les moyens les plus honteux, mais nous ne pensions pas qu'il vous fut possible d'arriver à un tel degré de bassesse et d'infamie.

Notre lettre serait trop longue si nous voulions donner cours à toutes les réflexions qui nous ont été suggérées en cette circonstance, tant par l'article du *Courrier de Lyon* que par la conduite de la police; nous éprouvons le besoin de nous résumer.

Vers huit heures, le commissaire de police Lefebvre, escorté d'une pléiade d'agens, de gendarmes et de soldats, entra dans la salle qu'il nous somma d'évacuer. Nous n'opposâmes aucune résistance à cet ordre, dont nous pouvions cependant contester la légalité. MM. Joursain, Dalex, Canuel et deux autres personnes dont les noms nous sont inconnus, furent arrêtées, conduites à la l'Hôtel-de-Ville et mises en liberté quelques heures après. Voilà le récit des faits tels qu'ils se sont passés, et si la police a lâché sa proie, c'est qu'elle a reconnu elle-même qu'il n'y avait pas dans cette affaire l'ombre d'une conspiration.

Il ne nous reste qu'une réflexion à faire. M. Lefebvre, nommé commissaire de police depuis juillet, nous semble avoir entièrement oublié que c'est au peuple seul qu'il doit son écharpe. Nous serions charmés qu'il voulût bien se le rappeler.

Les faits tels que nous venons de les raconter étaient connus des rédacteurs du *Courrier de Lyon* qui les ont dénaturés dans l'intérêt des hommes qui les paient. Il nous appartenait à nous de stigmatiser la conduite de ces écrivains dont la conscience et la plume seront toujours au service du plus offrant et dernier enchérisseur.

Encore un mot, M. le rédacteur, la police n'aurait-elle pas, par hasard, provoqué cette réunion pour l'exploiter au bénéfice de M. le commissaire central qui n'aurait peut-être pas été fâché qu'une petite émeute démontrât l'utilité d'une place qu'on se propose, dit-on, de supprimer? Nous livrons cette dernière réflexion à la sagacité de vos lecteurs.

Agréez, M. le rédacteur, etc.

JOURSAIN, DALEX, JACOB, DUFOUR, MARMET, VALENTIN aîné, Claude
DEPASSIO, TANEUX, VERDUN Charles, VIAL, VACHEZ, MAZIER.

— Hier, la cause des troubles de Grenoble a été appelée devant la cour royale, chambre d'appel de police correctionnelle. M^e Chaix, avocat général, a longuement et péniement soutenu l'accusation. M. St-Rome, dans sa réplique, a victorieusement réfuté les arguments du ministère public. M^e Reymond a complété la défense de M. Huchet, par une improvisation brillante, et qui a produit la plus vive sensation. La cour a acquitté les deux prévenus; et ce verdict d'acquiescement a été accueilli par des bravos qui se sont long-temps prolongés.

— Le bruit se répand dans la ville, que des troubles sérieux ont éclaté à Châlons-sur-Saône, à l'occasion du désarmement de la garde nationale. On va même jusqu'à dire que les troupes en sont venues aux mains avec les bourgeois; qu'une partie de la garnison a été chassée de la ville, dans laquelle ne se trouve plus qu'un régiment de cavalerie qui oppose encore quelque résistance.

Cette nouvelle pourrait bien sortir de certaine fabrique. Nous espérons qu'elle ne se confirmera pas.

— M. Monier a été arrêté avant-hier matin, et conduit à Roanne. Après avoir lu la lettre que nous adressent plusieurs citoyens qui se trouvaient à Caluire avec ce jeune homme, on sera sans doute étonné qu'on s'obstine à vouloir faire de M. Monier un chef de conspiration. Nous reviendrons sur cette arrestation.

— Le temps et l'espace nous manquent pour rendre compte de la représentation qui a eu lieu jeudi passé, au théâtre des Célestins. Nous en parlerons dans notre prochain numéro.

M. le commissaire de police de St-Clair nous adresse la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,
Dans votre numéro du 8 décembre courant, vous prétendez que

M. Riondet a été détenu pendant un mois, pour cause d'offenses envers M. le commissaire de police de St-Clair, dans l'exercice de ses fonctions. Je vous prie de démentir ce fait qui est entièrement contourné; car depuis le 28 février dernier, je n'ai pas adressé la parole à M. Riondet.

Je défie à qui que ce soit, à mon tour, de démentir le fait que j'avance.

J'ai l'honneur de vous saluer.

P. LEFEBVRE, commissaire de police
à St-Clair.

Nous n'avons que quelques mots à répondre à M. le commissaire. Il n'a sans doute pas compris notre article; car nous n'avons jamais dit que M. Riondet avait été privé de sa liberté pour l'avoir insulté dans l'exercice de ses fonctions. Cet ouvrier est resté pendant vingt-cinq jours en prison, pour avoir, disait-on, tenu des propos contre M. Lefebvre. Nous avons la preuve, et nous la fournirons au besoin, que cette accusation n'était qu'un prétexte pour persécuter cet ouvrier, dont on connaît l'influence parmi ses camarades. La lettre de M. Lefebvre ne répond donc pas à notre article. Dans tous les cas, le démenti de M. le commissaire ne serait rien à nos yeux auprès des renseignements qui nous ont été fournis par des citoyens honorables.

Vienne. Sous le règne chevaleresque du bon plaisir, dont le soleil de juillet fondit le trône en trois jours, dans une nuit de rêve administratif, où les bêtes à cornes apparurent menaçantes au maire de Vienne coiffé de son bonnet blanc, cet administrateur conçut le projet d'établir un abattoir, sans s'inquiéter des moyens à employer pour en payer la construction. Sans consulter même son conseil municipal, car l'ayant lui-même composé, il lui appartenait, et malgré diverses oppositions, il débaya, remblaya et construisit un édifice dans un local voisin des hospices; la dépense s'éleva à plus de 400,000 francs: qui soit encore das aux entrepreneurs et ouvriers, parceque la caisse municipale était absolument vide.

La construction était achevée depuis quatre à cinq ans, lorsque par une ordonnance de 1851; la quasi-légitimité permit l'établissement de cet abattoir, et fixa le lieu où il serait construit. La crainte d'une insurrection de la part des bouchers a empêché jusqu'à présent la mise à exécution de cet établissement. Cependant la nouvelle administration municipale a pris des mesures pour qu'il soit mis en activité au 1^{er} janvier prochain: mais voilà-t-il pas qu'une émeute se prépare, pour entraver les projets bâtards de la mairie. Cette émeute sera sérieuse et redoutable, car on dit qu'elle se composera de tous les maris qui craignent pour leurs têtes, et de toutes les femmes qui ne veulent pas qu'on dévoile leurs gentilles extra-conjugales.

Ceux qui sont initiés dans les secrets de la mairie de Vienne, assurent d'une part, que c'est la crainte d'être victime de son œuvre, qui a déterminé le nouveau maire, installé en juillet dernier, à donner sa démission; d'autre part, que cette bouderie, loin d'empêcher la mise en activité de l'abattoir, laisse franches les coudées des deux adjoints qui n'en ont rien à redouter, parce que leur vieux célibat les affranchit du malheureux sort des maris.

Quel bonheur!

Ah! MM. les sénateurs,
Je suis votre humble serviteur.

NOUVELLES DE L'ARMÉE

L'obscurité qui a régné pendant une partie de la nuit du 10 au 11 décembre, a favorisé les travaux de sape, et la construction de la nouvelle batterie placée à la seconde parallèle. — A cinq heures, le feu est très meurtrier dans la tranchée. On transporte sur la ville plusieurs blessés. — A une heure du matin, le feu de tous les mortiers recommence avec force contre la citadelle qui répond dans toutes les directions. — On donne comme positive la prise des forts Sainte-Marie et Frédéric-Henri et leur armement, par les troupes du général Sébastiani. — Au résumé, nous perdons chaque jour des soldats, et il est bien pénible de penser que le sang français est

versé dans des intérêts de famille et de dynastie. Pourquoi Louis-Philippe n'a-t-il pas offert en mariage une de ses filles à la Pologne. L'ordre n'aurait peut-être pas régné à Varsovie. Pitié !

REVUE DRAMATIQUE.

GRAND-THÉÂTRE.

Saint Ange est revenu compléter notre opéra. Comédien de bon ton, chanteur agréable, il a reparu au milieu de nous avec ses qualités et ses défauts de l'an passé. Sa présence permettra à la direction de nous rendre une foule d'opéras comiques goûtés du public, et dont le rôle principal exige de la jeunesse, de la grace dans la figure, de la légèreté et de l'élégance dans les manières, et l'art de dire la comédie. St Ange est en possession de tout cela. Grâce à lui, nous avons déjà vu renaitre la *Vieille*, le *Valet de Chambre* et la *Lettre de change*, charmante pièce qui n'a d'autre tort que celui d'être connue de tout le monde.

La position embarrassante où se trouve, aux Célestins, Madame Herdiska, par l'absence d'un premier amoureux, nous ferait désirer que St Ange et Berger se partageassent entre nos deux théâtres. Nous reverrions alors *Simple Histoire*, *Malvina*, *Perirand* et *Suzette*, la *Seconde Année*, et une foule de vaudevilles où Madame Herdiska doit être délicate, par tout ce qu'elle nous a déjà dévoilé de son talent fin et spirituel, et de sa piquante gentillesse dans des rôles bien secondaires. Espérons que l'administration se décidera enfin à combler le vide immense laissé par Prudent. Je demande pardon à mon confrère, en journalisme, si j'empiète ainsi sur son théâtre des Célestins; mais j'ai trop souffert jusqu'à ce jour, en voyant Madame Herdiska aussi mal aimée de son amoureux, pour ne pas émettre un vœu aussi favorable à elle qu'à nous tous.

Notre Grand Théâtre est en veine d'activité. Il essaie, par des reprises, à captiver le public que la *Tour de Nestle* lui a attiré et lui a tiré encore, car sa dixième représentation n'a point épuisé la curiosité de la foule. C'est pour l'administration un véritable succès d'argent.

On a remonté le *Mariage d'Argent*, cette spirituelle moquerie de notre société, comédie comme Scribe aurait dû en faire beaucoup, au lieu d'épuiser son talent à faire des silhouettes de salon.

Madame Berger a été charmante dans le rôle si délicieusement écrit de madame de Brienne, type de la femme française. Elle l'a rendu avec grace, avec coquetterie et beaucoup de naturel. Welsch s'est fait applaudir par la chaleureuse franchise de son débit et la vérité de son jeu. Ce jeune acteur travaille ses rôles consciencieusement, et le public suit ses progrès avec intérêt. Berger n'a peut-être pas sauvé assez adroitement le caractère ingrat de *Poligny*, avec ses continuelles tergiversations et sa sottise ambition qui lui fait sacrifier maladroitement à un mariage d'argent, son bonheur et celui de la femme qu'il aime. Nous conseillons à Duprez d'apprendre généralement mieux ses rôles. Cela jette du froid dans son jeu. Il ne se doutait guère de Dorbeval. Madame Cosson n'était pas très sûre, non plus, de son personnage. Ce manque de mémoire entraîne des hésitations et des tâtonnements qui nuisent à l'ensemble et à la rapidité de l'action. Aussi, le *Mariage d'Argent*, joué assez chaudement dans les premiers actes, a-t-il fini froidement.

Le *Dieu et la Bayadère*, cet opéra ballet, si aimé naguère du public, est venu confirmer les réflexions que nous avait suggérées la reprise du *Philtre* et de *Fra-Diavolo*. Le public juge malheureusement toujours par comparaison, et les premières impressions restent les plus fortes. Les reprises ne seront donc pas très fructueuses à l'administration. Elle doit compter moins sur elles que sur des nouveautés où le souvenir du passé deviendra impossible. Et n'allez pas croire que le *Dieu et la Bayadère* ait été mal rendu. Bien loin de là, Lecomte et sa femme y ont eu des applaudissements. Mais le public, tout en lui tenant compte de son goût et de son excellente méthode, demandait à l'un

le moelleux et l'éclat de la voix de Siran, et à l'autre, cette plénitude de vague et de poésie, avec laquelle Mlle Ambroisine parait plutôt à l'âme qu'à nos sens. Mlle Ambroisine intéressait : il y avait dans sa figure, dans ses regards et dans ses poses, je ne sais quoi de pudique et de passionné, de voilé et de vaporeux qui vous fait rêver.

Madame Lecomte danse mieux le pas, elle suit mieux la mesure, elle captive plus nos yeux ; mais chez elle on voit trop l'art et l'artiste ; elle nous séduit. La Bayadère Ambroisine nous touchait. Je ne sais pas trop si je me fais comprendre ; car il en est de certaines émotions comme de la danse ; il est difficile de bien les détailler.

Serda, selon son habitude, a été applaudi. Chez lui le jeu et le chant se réunissent pour faire un acteur remarquable. Mlle Otz, par l'excellence de sa méthode et sa jolie voix ; Mlle Leroux, par la lasciveté de sa danse, et la beauté de ses yeux, ont complété l'ensemble avec lequel le *Dieu et la Bayadère* a reparu sur notre scène.

On annonce pour jeudi, au bénéfice de Delacroix, un spectacle extraordinaire, composé de la première représentation du *Jour de noces*, drame d'une dame lyonnaise ; et la reprise de *Guillaume Tell*, colossale partition où paraîtront tous nos chanteurs ; et où notre habile orchestre se montrera digne de son habile chef, M. Pépin.

Nous annoncerons au public, et à l'administration, l'arrivée dans notre ville de Madame Massi, cantatrice italienne qui se rend à Naples. Cette jeune et jolie dame possède une voix très remarquable ; et les journaux que nous avons sous les yeux font de son talent un éloge qui doit inspirer au public le plus vif désir de l'entendre. Madame Massi, nous l'espérons, se rendra au vœu que nous exprimons ici au nom des dilettanti de notre cité. Et si, comme à Dublin, leur admiration ne lui décerne pas une médaille d'or, ils seront pour elle prodiges d'applaudissements et de bravos.

L. B.



GLANE.

Il aurait bien pris Anvers, mais il est malade, et son médecin lui a défendu de rien prendre.

— Les favoris de la monarchie citoyenne ne seront jamais des accrocche cœurs.

— M. Thiers en causant l'autre jour avec M. d'Argout, lui a pris son mouchoir. Habitude.

— Lorsque nous nous serons emparés de la lunette St-Laurent, j'aurons plus clair dans les affaires de la Belgique.

— En attendant qu'il se couvre de gloire, Rosolin se couvre de crotte.

— Le boulet qui a passé sur la tête de Rosolin sortait du même fourneau que la balle du pont Royal.

— Pour prendre la citadelle d'Anvers, on attend que l'Escaut soit pris.

— On va, dit-on, envoyer à Rosolin, pour ses étrennes, deux pistolets en chocolat, un canon en sucre candi, et un sabre en pâte d'abricots.

— M. de Mosbourg doit se battre avec M. d'Argout. La partie n'est pas égale, à moins que le nez du ministre ne compte pas.

— Le rédacteur du *Courrier de Lyon*, qui a dénoncé la grande conspiration républicaine, sollicite, dit-on, la place de Vidocq.

— On dit menteur comme un arracheur de dents ; on peut bien dire impudent comme un rédacteur du *Courrier de Lyon*.

— Prenez garde, vous allez salir le *Courrier de Lyon*. Ne craignez rien, cela n'est plus possible.

— Ma parole d'honneur, si j'étais juste-milieu, les turpitudes du *Courrier de Lyon* suffiraient pour me rendre républicain.

J. A. GRANIER, Gérant.